

« qui a si bien mérité en tout temps du Saint-Siège et de toute la Chrétienté¹ ».

La lettre de Louis XIV, en réponse à celle que la République lui avait adressée le 26 avril, était sympathique. « Nous avons reçu la lettre que Vous nous avez écrite pour nous donner avis de votre disgrâce », écrivait-il au Recteur et aux conseillers de la République le 23 juin, du « Camp de Tournay » « et bien que nous l'ayons considéré comme un effet de la divine Providence qui renverse les Etats, et les esleve selon son bon plaisir. Nous n'avons pas laissé néanmoins de compatir beaucoup aux afflictions et d'y prendre toute la part que vous vous estes promis en ce rencontre de nostre bienveillance sur quoy nous avons voulu faire celle cy pour Vous tesmoigner nos véritables sentimens sur ce sujet, et Vous assurer en mesme temps que le mauvais Estat où vous a réduit un accident aussi imprévu et aussi extraordinaire que celui qui Vous est arrivé sera un nouveau motif qui nous conviera de plus en plus à vous departir des effects de nostre bonne volonté dans toutes les occasions qui s'en présenteront. Sur ce Nous prions Dieu qu'il vous ayt, très chers et bons amis, en sa sainte et digne garde². »

Cette lettre fut accueillie avec joie par les régents³.

1. ... rempublicam vestram de hac Sancta Sede ac universa re christiana temporibus omnibus optime meritam. » Bref du 7 mai 1667 publié dans les *Monumenta historiam Slavorum meridionalium spectantia*, de Theiner, t. II, p. 191.

2. La lettre est signée : Louis et contresignée : Le Tellier. Nous publions les lettres de Louis XIV d'après les originaux qui se trouvent aux archives de l'Etat de Raguse, *Correspondance des princes*, xvii^e siècle, f^o II. Cette lettre porte le numéro d'ordre 96.

3. Toutes les lettres de la République sont signées : « Le Recteur et les conseillers de la République de Raguse », même celles qui furent écrites pendant l'interrègne. La lettre du Roi est, par conséquent, adressée : « A nos très chers et bons amis, le Recteur et